



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 007-200039808-20240409-2024\_04\_013-DE

SLO

Vu la délibération du 3 mars 2022, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité,

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le budget primitif du budget principal 2024 de la communauté de communes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 189 797	19 189 797
Investissement	4 747 869	4 747 869
Total	23 937 666	23 937 666

Autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections,

Arrête le tableau des effectifs du personnel figurant en annexe du budget primitif du budget principal pour 2024 et autorise le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir aux emplois intercommunaux,

Le Président

Luc PICHON



La secrétaire de séance

Monique MULARONI